

Conseil de quartier Dauphine

Mercredi 20 juin 2012 à 19h
Collège Janson de Sailly

Le mercredi vingt juin deux mille douze à dix neuf heures, les membres du conseil de quartier Dauphine se sont réunis au collège Janson de Sailly.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16^e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire du 16^e arrondissement, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Julien MINICONI, Commissaire Central Adjoint du 16^e arrondissement
- M. Jérémy REDLER, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du Maire, chargé du développement économique et des professions libérales
- M. Vincent GOSSARD, chargé de mission au cabinet du Maire
- M. Stéphane MORIN, chargé de mission au cabinet du Maire
- Mme Ode BAILLY, AVF Accueil
- Mme Carla FRANCOIS, CLIS
- Mme Jacqueline KUBIK, Paris Ouest Retraite Sportive
- Mme Michèle BAROUCH
- Mme Chantal BEAREZ BOTTON
- M. Marc de MEAUX
- M. Jonas HADDAD
- Mme Laurence PEYRE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Sécurité aux abords de l'école St François d'Eylau. (une habitante)

M. ROUSSEAU précise que ce sujet a été évoqué par l'association des parents d'élèves de l'école Saint François d'Eylau.

Mme GRESILLON précise que cette école primaire, située avenue Bugeaud, regroupe environ 350 élèves. Cette école ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière et il n'y a pas de ralentisseur devant l'établissement. La circulation importante dans cette avenue avec une mauvaise visibilité, rend la traversée dangereuse avec des enfants. Un accident a eu lieu récemment. Le sujet a déjà été évoqué en conseil de quartier mais rien n'a été mis en place.

M. MINICONI indique avoir été sollicité par la mairie au sujet d'un stationnement abusif de 2 roues motorisées et des instructions ont été données. Entre le 24 mai et le 6 juin, 63 procès verbaux ont été dressés ce qui a déjà permis d'améliorer la situation. **M. MINICONI** précise que cette campagne de verbalisation sera menée jusqu'à la fin de l'année scolaire et la situation sera réétudiée à la rentrée si nécessaire.

Mme GRESILLON confirme que le retrait de ces véhicules améliore la visibilité à l'angle de la rue de La Pompe.

M. MINICONI ajoute que « les points école » sont déterminés par la Préfecture, sur demande des établissements concernés et en fonction de l'accidentologie. Il faut également faire face à des contraintes d'effectifs qui ont eu pour effet la réduction des « Points école ». Il en existe 22 sur le 16^e dont 11 sont assurés par les agents de la ville de Paris et donc ne dépendent pas du commissariat du 16^e. La liste n'est pas figée et évolue en fonction des derniers événements. **M. MINICONI** est tout à fait favorable à l'installation de ralentisseurs lorsque cela est possible et se tient à la disposition des services de la Ville à qui incombe cette tâche pour leur donner des conseils et avis sur les endroits adéquats.

Un autre représentant des parents d'élève rappelle qu'une réunion s'était tenue sur place avec des représentants de la mairie du 16^e et que si l'installation d'un dos d'âne n'était pas la solution idéale, il convenait de réfléchir à d'autres dispositifs pour ralentir la circulation, sachant qu'il s'agit d'une avenue très étroite. Il pense que l'installation de coussins berlinois pourrait être facilement mise en œuvre.

M. MINICONI estime que l'installation de coussins berlinois n'est pas la solution la plus adaptée sur ce type de voie, particulièrement pour les deux-roues motorisés. Concernant l'accident qui a été évoqué, après lecture du rapport des effectifs qui étaient sur place, il s'agit d'une faute d'inattention du motard et non pas d'un problème lié à la rue. Le conducteur était derrière un bus et n'a pas vu la petite fille qui traversait.

M. MORIN indique qu'une réflexion est actuellement menée sur l'organisation des « Points écoles ». En effet, c'est à l'initiative des chefs d'établissement que les demandes sont formulées à destination du Commissariat. Néanmoins, **M. le Maire** a estimé qu'il s'agit d'une chose qui se passe à l'échelle de l'arrondissement avec une répartition entre tous les établissements scolaires, avec la nécessité à la rentrée et à la sortie d'avoir des effectifs qui puissent être présents pour répondre aux attentes des familles. Différents critères sont

évoqués notamment ceux de l'accidentologie ou la signalisation qui donnent lieu à une grille d'évaluation. Ce travail se fait en collaboration avec la Préfecture de Police. Le Commissariat du 16e arrondissement sert de point d'entrée aux différentes demandes formulées par les chefs d'établissement. Il y a une réelle volonté d'engager une discussion globale sur la répartition de ces points écoles entre les différents types d'établissements et les différents acteurs de ces points écoles (agents de la mairie, agents de la préfecture....). Les demandes remontées ont été centralisées, la discussion va pouvoir s'engager avec la Préfecture. Dans ce cadre, M. Morin assure le soutien de M. le Maire à l'école Saint-François d'Eylau.

S'agissant de la vitesse, M. Morin indique qu'il avait été envisagé la mise en place de radars pédagogiques mais qui s'avère être très compliquée puisque les critères d'accidentologie retenus par la Préfecture de Police ne sont pas de même nature. Une autre solution est envisagée : en effet certains arrondissements se sont dotés de leurs propres radars pédagogiques mobiles et qui permettent d'estimer la vitesse des véhicules à certains moments de la journée et à des endroits différents. M. Morin tient à souligner que le sentiment de vitesse ressentie par les familles n'est pas toujours conforme à la réalité. Il est vraisemblable que l'avenue Bugeaud puisse faire partie de l'expérimentation de ce nouveau procédé. Il conviendra de voir ce qu'il en est à la rentrée et veiller à ce que l'école puisse bénéficier d'un agent dans le cadre des « Points écoles ».

Mme ROUSSEAU estime que l'intervention des établissements et la signalisation des zones à risque lui semble importante et doit être constante. Elle pense que le plus important est de pouvoir placer une personne physique aux heures d'entrées et de sorties scolaires pour assurer la traversée des enfants. Malheureusement il s'agit d'une question d'ordre financier. Mme Rousseau encourage les parents d'élèves à renouveler leurs interventions.

Le représentant des parents d'élèves insiste sur le fait qu'il s'agit d'une demande formulée par plus des trois quarts des parents. En plus de l'accident évoqué précédemment, un autre, il y a quatre mois, a impliqué un véhicule automobile qui a renversé une personne au fond rouge.

Mme ROUSSEAU a bien conscience de la gravité du sujet.

M. MINICONI suggère la mise en place de contrôles routiers à cet endroit pour marquer les esprits, néanmoins il ne peut pas mettre un agent à demeure devant l'établissement. Il ajoute que tous les jours des contrôles de vitesse et d'alcoolémie sont réalisés dans l'arrondissement notamment sur les points les plus accidentogènes. À titre statistique, et qui est plutôt encourageant, il n'y a eu qu'une seule victime à déplorer à cause d'un accident de la route cette année dans le 16e, bien que ce soit une victime de trop. La sécurité routière est une des préoccupations majeures de la Préfecture de Police et le Commissariat du 16e est preneur de toute information permettant de l'améliorer.

Mme ROUSSEAU remercie M. le commissaire pour le travail effectué sur l'arrondissement.

Concernant l'emprise des travaux **M. GOSSARD** annonce qu'une réunion va se tenir la semaine prochaine pour examiner les conditions de démontage. La fin des travaux est prévue pour le mois de novembre en raison d'un retard lié à des problèmes techniques par rapport à la nature du sol, maintenant réglés. L'emprise pourrait cependant être allégée pour la rentrée scolaire. Il attend d'avoir des éléments plus précis qu'il communiquera aux représentants des parents d'élèves.

3. Demande d'installation d'un ralentisseur ou d'un passage piétons avenue Raymond Poincaré

M. GOSSARD indique que Mme Baldini, Adjoint au Maire du 16e en charge de la voirie, a demandé au service de la voirie une étude afin que soit réalisé un premier comptage. Néanmoins, l'installation d'un ralentisseur avenue Raymond Poincaré semble difficile compte tenu du flux de circulation. Il a été demandé à la voirie d'étudier un éventuel déplacement du passage piétons situé actuellement à la hauteur du numéro 60 (au niveau de la petite voie privée) qui a priori ne sert pas beaucoup, pour le ramener, avec un aménagement plus sécuritaire, devant l'église. Une réponse pourra être donnée à la rentrée.

4. Demande d'aménagement d'un ralentisseur rue Mesnil.

Mme ROUSSEAU porte à la connaissance du conseil une pétition des commerçants de la rue Mesnil demandant l'installation d'un ralentisseur.

Mme BALDINI indique que la voirie a été saisie afin de faire, là aussi, réaliser des comptages pour mesurer la pertinence d'un tel équipement. Néanmoins, selon elle, cela ne va pas être possible, compte tenu de la présence de la caserne de pompiers.

Mme PEYRE estime que le vrai problème de cette rue vient des vélos qui roulent en sens interdit et qui sont très dangereux.

M. GOSSARD répond que les contresens cyclables sont installés dans un cadre réglementaire qui stipule que les vélos peuvent rouler à contre-sens dans les quartiers « zone 30 », il n'y a donc pas le choix.

Mme PEYRE ajoute que les scooters les utilisent également, ce qui est interdit.

Mme KUBIK, dans le cadre de la sécurisation des sorties des écoles, suggère de solliciter les citoyens volontaires de la police nationale.

M. MINICONI répond qu'il s'agit d'une bonne idée, mais que malheureusement, il y en a qu'un seul sur le 16e arrondissement.

Mme ROUSSEAU propose de recruter des volontaires.

Mme BALDINI signale au Commissaire le stationnement anarchique de nombreux scooters place du Chancelier Adenauer, en dépit de l'espace de stationnement dédié situé juste à côté, en bas de la rue des Belles feuilles.

Une personne du public signale un problème de circulation et de stationnement de deux roues sur les trottoirs avenue d'Eylau, particulièrement au niveau du numéro 14, où se trouve un immeuble de bureaux.

5. Nouveau marquage au sol du trottoir à la fin des marches de l'esplanade du Trocadéro.

Mme BEAREZ BOTTON a constaté, à l'occasion du village de Noël du Trocadéro, que de nombreuses personnes chutaient à cause de l'absence de marquage au sol à la fin des marches.

M. GOSSARD en prend note. Il convient, dans un premier temps, de voir à qui incombe la responsabilité de cet endroit (ville ou État)

6. Demande d'aménagement de la place Tattegrain.

Mme BAILLY rappelle que des bacs, plutôt inesthétiques, avaient été installés sans aucune plantation puis retirés. On lui avait dit à l'époque que cela posait des problèmes d'entretien ; elle s'était proposée alors de venir arroser les plantes elles-mêmes ! Depuis, elle se désole que rien ne soit fait pour égayer un peu cette petite place. Elle constate que de nombreuses villes de banlieue font de grands efforts de fleurissement et qu'à Paris rien n'est fait en la matière. Elle suggère l'installation d'une grande vasque en ciment.

Mme BALDINI affirme en avoir fait la demande pour d'autres endroits, et à chaque fois on lui oppose des problèmes d'ordre technique et constitue une surcharge de travail pour les agents de la ville. Elle souligne la présence du RER en sous sol. Mme Baldini indique qu'elle sollicitera à nouveau le service des espaces verts.

7. Déménagement de la gendarmerie et récupération des places « gendarmerie » rue des sablons et Saint Didier.

Mme BALDINI répond que cela a été fait. Les places ont été récemment restituées à la demande du Maire du 16^{ème}.

8. Avenir du marché St Didier et du Centre Social.

Mme ROUSSEAU indique s'être rendue à l'Hôtel de Ville avec M. Gossard pour débattre de l'avenir du marché saint Didier avec Mme COHEN SOLAL. Il y a une volonté d'ouverture et de conservation de ce marché de commerces alimentaires. Pour engager les travaux qui sont d'envergure, il conviendra de cesser toute activité commerciale. Pour l'instant, il s'agit d'une phase d'étude afin de déterminer la nature des travaux et leur coût. Il a été convenu de se revoir en fin d'année.

Mme PEYRE indique que les commerçants situés à l'extérieur du marché lui ont fait part de leurs inquiétudes.

Mme ROUSSEAU répond qu'ils seront tenus informés par la Ville de Paris, sachant que la majorité des baux arrive à expiration. Chaque commerce fera l'objet d'un examen au cas par cas.

M. GOSSARD ajoute qu'il a été discuté des voies d'indemnisation pour les commerçants et d'éventuels reclassements sur d'autres marchés, bien que ce soit compliqué en raison du nombre de places limitées. Il faut savoir qu'il s'agit de commerçants qui bénéficient

aujourd'hui de conditions de loyer absolument imbattables ; la Ville pourra peut-être les reclasser ailleurs mais certainement pas au même niveau de loyer.

Mme PEYRE relate une rumeur qui faisait part de l'extension du centre social (avec installation de lits) et la suppression du marché.

Mme ROUSSEAU dément cette rumeur et rappelle la volonté de conserver un marché de proximité.

M. GOSSARD ajoute que la Ville de Paris attend clairement un retour sur investissement à cet endroit, il confirme la volonté de réhabilitation du marché puis son exploitation commerciale.

Mme ROUSSEAU restera très vigilante sur ce sujet.

Mme PEYRE interroge Mme Rousseau au sujet des travaux du centre social.

Mme ROUSSEAU n'a pas d'informations à communiquer au conseil, elle va se renseigner.

M. MORIN ajoute qu'il n'y a pas de calendrier des travaux accessibles aujourd'hui, néanmoins aucune extension n'est envisagée. Il ne manquera pas d'informer les conseillers de quartier.

9. Organisation d'un vide grenier avenue Henri Martin

Mme ROUSSEAU indique qu'il faut être prudent quant à la multiplication de ce type d'événement dans l'arrondissement.

Mme PEYRE affirme qu'elle a beaucoup échangé avec les habitants du 16e nord à ce sujet, particulièrement avec les enfants qui sont très enthousiastes à l'idée de faire un vide grenier. Elle ajoute qu'il existe également une crise dans le 16e arrondissement où il n'y a pas que des milliardaires. Aucun vide grenier n'a été organisé dans cette partie de l'arrondissement. Elle tient à ce que cet événement soit particulièrement destiné aux enfants et organisé dans un cadre convivial.

Mme ROUSSEAU répond qu'il faut réfléchir à un endroit qui convienne à tout le monde. Un espace vert conviendrait sans doute mieux que l'avenue Henri Martin.

Mme BALDINI suggère de l'organiser square René Parodi qui souffre un peu d'un manque d'animation et qui a l'avantage d'être un endroit fermé, ce qui convient mieux pour une manifestation avec des enfants.

Mme ROUSSEAU précise que l'organisation d'un tel événement demande l'implication totale des conseillers de quartier. Elle ajoute que le bureau des conseils de quartier prendra contact avec Mme PEYRE pour mettre en place ce projet.

10. Budget de fonctionnement et d'investissement.

Mme ROUSSEAU propose au conseil de quartier deux projets d'utilisation du budget d'investissement.

- La création d'un abri poubelles pour l'école élémentaire Longchamp pour 7 000 €. Ce projet fera l'objet d'un cofinancement avec la mairie à hauteur de 8 000 €.
- L'aménagement d'un local de rangement pour l'école élémentaire Longchamp pour 3000 €. Ce projet fera l'objet d'un cofinancement avec la mairie à hauteur de 3000 €.

Les deux projets sont votés à l'unanimité

Questions diverses

Mme KUBIK fait part de la présence de trous sur la chaussée au niveau du 32 -34 bd Marbeau, ce qui est très dangereux.

M. GOSSARD répond qu'il s'agit d'une voie privée ouverte à la circulation et son entretien incombe aux immeubles riverains, qui, malheureusement ne font rien. Juridiquement, la mairie ne peut réaliser aucun travaux. Il a été proposé de reclasser cette voie dans le domaine public pour un euro symbolique, ce qui a été refusé par les propriétaires. Le jour où il y aura un accident, leur responsabilité sera engagée. Ils ont tous les désagréments de la voie publique sans en avoir les avantages. L'éclairage et le ramassage des poubelles sont assurés par la ville mais elle n'entretient pas la voie.

Une personne du public affirme être extrêmement choquée par l'état de saleté de l'angle des rues de Longchamp et de Lota, principalement à cause du dépôt de débris.

Mme BALDINI répond l'avoir signalé au service de la propreté. Elle rappelle, que sur le 16e, il y a seulement deux inspecteurs, ce qui rend difficile le travail de verbalisation. Il ne faut pas hésiter à lui signaler les endroits où se pose ce genre de problème. Il s'agit principalement d'un problème d'incivilité contre lequel il est difficile de lutter.

Une personne du public souhaite connaître le taux d'occupation des stations Vélib, le nombre de places de stationnement supprimées pour la mise en place d'Autolib et la manière dont sont gérés les voituriers que l'on voit se multiplier dans le quartier.

M. GOSSARD répond que la mise en place d'Autolib a nécessité la suppression de 150 places de stationnement sur l'ensemble de l'arrondissement pour la première phase. Mme Baldini a essayé de limiter au mieux l'impact sur le stationnement résidentiel avec des moyens très limités. Concernant les stations Vélib, des évaluations sont faites, il y a des stations d'où les vélos partent mais ne reviennent pas ce qui oblige l'entreprise gestionnaire à réapprovisionner par camion. Pour la question des voituriers, il n'existe aucune réglementation en la matière, les agents de police font ce qu'ils peuvent.

Mme BALDINI ajoute qu'il convient de ménager les intérêts des commerçants et ceux des riverains. Elle assure que les abus sont sanctionnés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.